Опубликовано на Швейцария: новости на русском языке (https://nashagazeta.ch)

« Tous les Russes mentent »

08.06.2022.



(c) votrepolice.ch

Une telle affirmation/accusation m'a été lancée en pleine figure lors d'une soirée mondaine à Genève. Lancée par un homme d'âge mûr que je rencontrais pour la première fois – on s'est retrouvé à la même table. Un avocat célèbre, m'a-t-on dit. A l'échelle genevoise, d'accord, mais, dans tous les cas, une personne qui exerce une profession qui impose la mesure des mots. Vu mon apparent étonnement, ce monsieur a cité, avec aplomb, un diplomate français (dont il avait oublié le nom) qui, il y a 150 ans, tenait ce genre de propos. « De toute façon, tout le monde le sait », a-t-il conclu. A peine dix minutes plus tard il a demandé si je connaissais une personnalité russe vivant à Genève. Je la connaissais. « C'est mon voisin », annonça fièrement le monsieur. « Alors, vous ment-il dans l'ascenseur ? », rétorquais-je. « Ah non, pas lui ». Il y a donc des exceptions, cela rassure. Par respect pour l'hôtesse de la soirée je me suis retenue de ne pas entrer dans une discussion avec cette personne, pour ne pas lui rentrer dedans. A la réflexion, j'aurais peut-être dû, car les gens comme lui prennent les bonnes manières et le sens du décorum pour de la faiblesse et se croient tout permis. Il faut donc les remettre à leur place. Alors j'en reviens. J'ai horreur des généralisations primitives, de ces certitudes qui commencent par « tous les… » La liste est longue, nous connaissons tous les clichés les plus courants. Je ne sais pas quelle expérience personnelle traumatique liée aux Russes pousse le Monsieur de la soirée à étiqueter comme menteur un peuple entier. Peut-être aucune. Mais il est maintenant à la mode de dire du mal des Russes, tous les Russes, et ce Monsieur en profite pour se lâcher. Sans comprendre qu'en le faisant, il amène de l'eau au moulin de la propagande russe qui parle sans cesse de la russophobie de l'Occident. Ce Monsieur le fait, au moins, à visage découvert, et non pas en se cachant anonymement dans une foule ou

parmi des profiles bloqués, comme le font certains chevaliers des réseaux sociaux – leur croisades virtuelles sont remplies d’injures et de propos enflammés qu’ils lancent sans hésiter car ils se sentent en toute sécurité, autrement dit, en toute impunité. C’est partiellement à cause de telles personnes que plusieurs média ont dû suspendre l’option « commentaires » en privant tous les lecteurs de la possibilité de s’exprimer. Le fait que ce ne soit pas à leur honneur, est une chose – je n’ai pas l’intention à leur faire la morale. Le fait qu’une insulte ou une injure soit une forme de violence verbale, en est une autre. Le Code pénal suisse (art. 177 CP) définit l’injure comme le fait d’attaquer quelqu’un dans son honneur via la parole, l’écriture, l’image, le geste ou des voies de fait. Cette infraction peut être poursuivie d'une plainte, ainsi que pour calomnie (art. 174 CP). Il faudra que l’avocat en question et d’autres adeptes de la méchanceté gratuite s’en souviennent. Car les bonnes manières et la patience ne sont pas des ressources inépuisables. Le mode change, mais les propos restent, de même que l’image qu’ils projettent sur leurs auteurs.

Source URL: *https://rusaccent.ch/blogpost/31000*